

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue de l'Union 13
2502 Bienne

Téléphone 031 636 42 90
tribunalregional.jurabernois@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Bienne, le 22 mai 2026

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, juin 2026

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
01 juin 2026 13:30 heures 01:00 heure Salle 03-09 (3e étage) PEN 25 600	1 prévenu 1 partie plaignante Diffamations, infractions prétendument commises : 1. entre le 01.05.2024 et le 04.07.2024 à Orvin 2. à une date indéterminées située entre le 01.06.2024 et le 11.06.2024 à Courtelary	Juge unique débats opposition (audience conciliation) Président : Richard Greffière e.r. : Bürki



<p>02 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 09 juin 2026 à 09:30 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 25 864 + 865</p>	<p>2 prévenus</p> <p>18 parties plaignantes</p> <p>1. dommages à la propriété, infractions prétendument commises : 1. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 2. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 3. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 4... +</p> <p>violations de domicile, infractions prétendument commises : 1. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 2. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 3. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 4... +</p> <p>vols, infractions prétendument commises : 1. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 2. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 3. dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 4.. +</p> <p>dommages à la propriété qualifiés, infractions prétendument commises : 1.dans la nuit du 15.15 au 16.12.2024 à Moutier 2. le 28.02.2025 à Moutier 3. le 28.02.2025 à Moutier +</p> <p>tentatives de vol, infractions prétendument commises : 1. dans la nuit du 15.12 au 16.12.2024 à Moutier 2. dans la nuit du 15.12 au 16.12.2024 à Moutier 3. dans la nuit du 15.12 au 16.12.2024 à Moutier 4... +</p> <p>infraction à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise dans la nuit du 21.02 au 22.02.2025 à Saxon ou dans les environs +</p> <p>vols d'usage d'un véhicule, infractions prétendument commises : 1. le 28.02.2025 à Moutier 2. dans la nuit du 28.02 au 01.03.2025 à Vicques</p> <p>2. dommages à la propriété, infractions prétendument commises : 1.dans la nuit du 21.12 au 22.12.2024 à Rubigen 2.dans la nuit du 21.2 au 22.02.2025 à Saxon 3.dans la nuit du 21.2 au 22.02.2025 à Saxon 4... +</p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière : Heyer</p>
--	---	---

	<p>violations de domicile, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. dans la nuit du 21.12 au 22.12.2024 à Rubigen 2. dans la nuit du 21.2 au 22.02.2025 à Saxon 3. dans la nuit du 21.2 au 22.02.2025 à Saxon 4... <p>+</p> <p>vols, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. dans la nuit du 21.12 au 22.12.2024 à Rubigen 2. dans la nuit du 21.2 au 22.02.2025 à Saxon 3. le 28.02.2025 à Moutier 4... <p>+</p> <p>tentatives de vols, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. dans la nuit du 21.2 au 22.02.2025 à Saxon 2. le 28.02.2025 à Moutier 3. le 28.02.2025 à Moutier <p>+</p> <p>vols d'usage d'un véhicule, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le 28.02.2025 à Moutier 2. dans la nuit du 28.02 au 01.03.2025 à Vicques <p>+</p> <p>dommages à la propriété qualifiés, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le 28.02.2025 à Moutier 2. le 28.02.2025 à Moutier <p>Comparution du Ministère public</p>	
<p>03 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>02:00 heures</p> <p>Salle 03-09 (3e étage)</p> <p>PEN 25 574</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>menaces, infractions prétendument commises le 29.05.2024 à Cortébert</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière e.r. : Baumgartner</p>

<p style="text-align: center;">Huis clos (sauf pour les représentants de la presse agréés art. 70 al. 3 CPP)</p> <p>08 juin 2026 08:35 heures Journée complète + 10 juin 2026 08:35 heures Matinée de réserve + Rendu du jugement le : 12 juin 2026 à 14:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée) PEN 25 667</p>	<p>1 prévenu 1 partie plaignante viols, infractions prétendument commises : le 02.11.2024 à Moutier + infractions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises : 1.le 02.11.2024 à Moutier 2.le 02.11.2024 à Moutier</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges Président : Richard Greffier / ière : à déterminer</p>
<p>11 juin 2026 08:35 heures ½ journée Salle 03-11 (3e étage) PEN 25 884</p>	<p>1 prévenu violation simple des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 17.06.2025 à Sonceboz-Sombeval + violation des obligations en cas d'accident, infraction prétendument commise le 17.06.2025 à Sonceboz-Sombeval</p>	<p>Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffier e.r. : Grenard</p>

<p>16 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 17 juin 2026 à 13:35 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 25 935</p>	<p>1 prévenu</p> <p>2 parties plaignantes</p> <p>tentative de lésions corporelles graves, év. lésions corporelles simples avec un objet dangereux, infraction prétendument commise le 10.11.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>contrainte, évent. tentative, évent. menaces, infraction prétendument commise :</p> <p>1.le 10.11.2024 à Moutier</p> <p>2.le 11.11.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>lésions corporelles simples, évent. voies de fait, infraction prétendument commise le 10.11.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>vols, infractions prétendument commises :</p> <p>1 .le 10.11.2024 à Moutier</p> <p>2. le 22.10.2024 à Bienne</p> <p>+</p> <p>blanchiment d'argent, infraction prétendument commise entre le 18.06.2024 et le 21.06.2024 à Lausanne</p> <p>+</p> <p>infractions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises :</p> <p>1. entre le 01.09.2024 et le 10.11.2024 à Moutier</p> <p>2. entre le 01.09.2024 et le 10.11.2024 à Moutier</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>
<p>17 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>Matinée complète</p> <p>Salle 03-11 (3e étage)</p> <p>PEN 25 683</p>	<p>1 prévenue</p> <p>délits à la loi fédérale sur les denrées alimentaires par négligence, infractions prétendument commises, le :</p> <p>1.11.04.2024 à Moutier</p> <p>2.11.04.2024 à Moutier</p> <p>3.22.08.2024 à Moutier</p> <p>4..</p> <p>+</p> <p>contravention à la loi fédérale sur les denrées alimentaires par négligence, infraction prétendument commises, le :</p> <p>1.11.04.2024 à Moutier</p> <p>2.11.04.2024 à Moutier</p> <p>3.22.08.2024 à Moutier</p> <p>4...</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>

<p>18 juin 2026</p> <p>13:30 heures</p> <p>1:00 h</p> <p>Salle 03-09 (3e étage)</p> <p>PEN 26 202</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>tentative de lésions corporelles graves, infraction prétendument commise : le 07.06.2025 à Corgémont</p> <p>+</p> <p>infractions à la loi sur la circulation routière (circuler sans permis adapté à la catégorie), infractions prétendument commises, entre le 31.12.2024 et le 05.08.2025 à Sonceboz, Orpond, Bienne et ailleurs en Suisse</p> <p>+</p> <p>contraventions à la Loi sur la vignette autoroutière, infractions prétendument commises entre le 31.12.2024 et le 05.08.2025 entre Sonceboz et Bienne</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Juge unique procédure simplifiée</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>
<p>18 juin 2026</p> <p>09:00 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 19 juin 2026 à 13:35 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 26 23</p>	<p>1 prévenu</p> <p>4 parties plaignantes</p> <p>dommages à la propriété, infractions prétendument commises</p> <p>1. le 08.07.2025 à La Neuveville</p> <p>2. dans la nuit du 07.07.2025 au 08.07.2025 à La Neuveville</p> <p>+</p> <p>tentatives de vol, infractions prétendument commises :</p> <p>1. le 08.07.2025 à La Neuveville</p> <p>2. dans la nuit du 07.07.2025 au 08.07.2025 à La Neuveville</p> <p>+</p> <p>violation de domicile, infraction prétendument commise le 08.07.2025 à La Neuveville</p> <p>+</p> <p>vol, infraction prétendument commise le 08.07.2025 à La Neuveville</p> <p>+</p> <p>tentative de brigandage évent. qualifié, infraction prétendument commise le 05.08.2025 à La Neuveville</p> <p>+</p> <p>infractions à la loi sur les armes, infractions prétendument commises entre le 28.07.2025 et le 04.09.2025 à La Neuveville</p> <p>+</p> <p>infractions à la loi sur les stupéfiants, infractions prétendument commises entre le 09.11.2024 et le 04.09.2025 à La Neuveville</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>

<p>22 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>3:00 h</p> <p>Salle 03-11 (3e étage)</p> <p>PEN 25 816</p>	<p>1 prévenu</p> <p>violation simple des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 07.04.2025 sur l'A16 R Sortie 19 La Heutte</p> <p>+</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière (conduite d'un véhicule qui ne répond pas aux prescriptions légales), infraction prétendument commise le 07.04.2025 sur l'A16 R Sortie 19 La Heutte</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Bürki</p>
<p>25 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>3:00 h</p> <p>Salle 03-11 (3e étage)</p> <p>PEN 25 837</p>	<p>1 prévenue</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière (usage abusif de permis et de plaques), infraction prétendument commise le 19.02.2025 à Malleray</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Baumgartner</p>
<p>29 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>1:00 h</p> <p>Salle 03-11 (3e étage)</p> <p>PEN 25 892</p>	<p>1 prévenue</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière (mise à disposition d'un véhicule qui ne répond pas aux prescriptions légales), infraction prétendument commise le 12.04.2025 à Sonvilier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>

<p>30 juin 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>2 juillet 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>½ journée de réserve</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 3 juillet 2026 à 14:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 25 831 + 832</p>	<p>2 prévenus</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>1. lésions corporelles simples, alternativement, lésions corporelles par négligence, infractions prétendument commises : entre le 10.06.2021 et le 18.06.2021 à la Scheulte</p> <p>+</p> <p>lésions corporelles simples, contrainte, éventuellement tentative de contrainte, infractions prétendument commises : entre le 01.01.2021 et le 27.08.2021</p> <p>+</p> <p>exposition et/ou omission de prêter secours et/ou lésions corporelles graves et/ou lésion corporelles par négligence, infraction prétendument commise entre le 20.08.2021 et le 27.08.2021 à la Scheulte</p> <p>+</p> <p>violation du devoir d'assistance ou d'éducation, infraction prétendument commise entre le 01.01.2021 et le 28.08.2021 à la Scheulte</p> <p>2. lésions corporelles simples, éventuellement lésions corporelles par négligence, infractions prétendument commises entre le 10.06.2021 et le 18.06.2021 à la Scheulte</p> <p>+</p> <p>lésions corporelles simples, contrainte, éventuellement tentative de contrainte, infraction prétendument commise entre le 29.04.2019 et le 27.08.2021 à la Scheulte</p> <p>+</p> <p>exposition et/ou omission de prêter secours et/ou lésions corporelles graves et/ou lésion corporelles par négligence, infraction prétendument commise entre le 20.08.2021 et le 27.08.2021 à la Scheulte</p> <p>+</p> <p>violation du devoir d'assistance ou d'éducation, infraction prétendument commise entre le 01.01.2021 et le 28.08.2021 à la Scheulte</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>
---	--	---

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue de l'Union 13, 2502 Bienne.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).